



Veille Europe

Du 3 septembre au 16 septembre 2015

Sommaire

- Institutions européennes

- Union européenne : rétablissement des contrôles aux frontières de certains pays membres et échec du nouveau plan de relocalisation proposé par la Commission

- Développements nationaux

- Hongrie : la nouvelle loi criminalisant l'entrée irrégulière des migrants est entrée en vigueur

- En bref

- Grèce : l'afflux de réfugiés continue sur les îles grecques
- Danemark : diffusion de la campagne publicitaire anti-immigration
- Allemagne : Berlin publie des guides de la ville en arabe
- Espagne : création d'un réseau de « villes refuges »

La Veille Europe est réalisée dans le cadre des projets européens RELOREF, Réseau réinstallés et France terre d'asile :



Avec le soutien du Fonds Asile Migration Intégration de l'Union européenne – FAMI

Veille Europe du 3 septembre au 16 septembre 2015

Institutions européennes

Union européenne : rétablissement des contrôles aux frontières par certains pays membres et échec du nouveau plan de relocalisation proposé par la Commission

Le Président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker, lors de son discours sur l'état de l'Union du 9 septembre 2015, [a reproché](#) aux États membres leur manque de solidarité dans la gestion de la « crise des réfugiés » et les a invité « à adopter, lors de la réunion extraordinaire du Conseil des ministres de l'Intérieur du 14 septembre, les propositions de la Commission sur la relocalisation d'urgence de 160 000 personnes » arrivées en Italie, en Grèce et en Hongrie. Au-delà de la relocalisation, mesure phare du [plan](#) annoncé lors du discours du Président Juncker, accompagnée d'une indemnisation s'élevant à 780 millions d'euros pour l'ensemble des pays participant à ce mécanisme, la Commission prévoit la création de « hotspots » en Italie et en Grèce, afin de procéder à une identification rapide des personnes ayant un besoin de protection internationale, ainsi que la définition d'une liste de « pays sûrs » commune à tous les États membres. La Commission propose de plus l'adoption d'un mécanisme permanent de relocalisation afin d'assurer un partage des responsabilités sur la durée.

Les ministres de l'Intérieur des différents pays membres n'ont cependant pas réussi à trouver un accord lors de leur réunion exceptionnelle du 14 septembre. La Commission avait en effet [proposé](#) un nouveau plan de répartition de 120 000 demandeurs d'asile selon une clé obligatoire définie en fonction de critères objectifs. Les nationalités des demandeurs d'asile concernés ne sont que celles « pour lesquelles le taux de reconnaissance moyen à l'échelle de l'UE atteint 75% ou plus », soit les Syriens, les Érythréens et les Irakiens. Ces 120 000 personnes viendraient s'ajouter aux 40 000 demandeurs d'asile syriens et érythréens arrivés en Grèce et en Italie et dont la relocalisation avait été proposée en mai 2015 par la Commission. Les pays membres de l'UE ne s'étaient finalement accordés que sur la répartition de 32 256 d'entre eux lors d'une réunion tenue en juillet 2015. Cette absence d'accord est due au refus absolu de plusieurs États membres, notamment la Hongrie, la Pologne et la République Tchèque, de se voir imposer un minimum obligatoire de demandeurs d'asile à accueillir.

Plusieurs États membres dont la France, l'Espagne ou encore l'Autriche, antérieurement réfractaires à une répartition obligatoire, s'étaient cependant déclarés prêts à accepter les chiffres proposés par la Commission. Cette volonté d'accueillir davantage de réfugiés était également perceptible dans les déclarations de certains dirigeants de l'Union, à l'image du [discours](#) de la Chancelière allemande prononcé le 31 août durant lequel elle affirmait que l'Allemagne souhaitait assumer ses responsabilités et ouvrir ses frontières aux réfugiés. De plus, diverses [mobilisations](#) citoyennes en soutien aux migrants et aux réfugiés ont eu lieu en Allemagne, en France ou encore en Espagne.

Malgré ces manifestations de solidarité, et les déclarations de la chancelière allemande, l'Allemagne a [rétabli](#), le 13 septembre, des contrôles à ses frontières, afin de ralentir le flux de migrants cherchant à rejoindre son territoire. Dans les faits, cette mesure représente une remise en question de l'accord Schengen, permettant la libre circulation entre les pays faisant partie de cet espace « de liberté, de sécurité et de justice ». Les autorités allemandes ont cependant affirmé qu'il s'agissait d'une mesure « provisoire », conforme aux dispositions de la convention de Schengen [permettant](#) de rétablir des contrôles exceptionnels et temporaires, et qu'elles ne souhaitaient pas une sortie ou une

remise en cause de l'accord. D'autres pays, dont l'Autriche, la Slovaquie et la République Tchèque ont cependant suivi l'exemple de l'Allemagne, et rétabli les contrôles à certaines de leurs frontières afin de juguler les arrivées de migrants par la route des Balkans.



Source : [Le Monde](#).

Le ministre de l'intérieur allemand, Thomas de Maizière, a, par ailleurs, [affirmé](#), le 15 septembre, la nécessité de faire pression sur les États réfractaires à l'accord de relocalisation et propose en ce sens de réduire les fonds structurels versés par l'Union européenne à ces pays. Cette position est également soutenue par le gouvernement français.

Un nouveau conseil ministériel [aura](#) lieu au plus tard le 8 octobre mais les chances d'aboutir à un accord consensuel sur la relocalisation des 160 000 demandeurs d'asile sont limitées au vu des divisions au sein des pays de l'Union.

[Retour au sommaire](#)

Développements nationaux

Hongrie : la nouvelle loi criminalisant l'entrée irrégulière des migrants est entrée en vigueur

La nouvelle loi sur l'asile adoptée le 3 septembre par le parlement hongrois en réaction à l'afflux de migrants et de réfugiés est entrée en vigueur le 15 septembre. Le contenu de cette loi est [dénoncé](#) par diverses organisations non-gouvernementales, inquiètes du respect des droits des migrants et demandeurs d'asile en Hongrie.

Cette loi dispose ainsi que dans le cadre de la procédure accélérée, la décision de l'Office de l'immigration et de la nationalité (OIN) – office hongrois chargé d'examiner les demandes d'asile - devra être rendue dans un délai maximal de 12 jours. Un tel délai d'examen est jugé particulièrement préoccupant au regard du droit à un accès effectif à la procédure d'asile et des garanties y afférant.

Cette loi crée également un nouveau crime visant les personnes qui franchissent les 175 kilomètres de frontière entre la Hongrie et la Serbie. Ainsi, une peine maximale de 5 ans de prison est prévue pour les personnes entrant irrégulièrement sur le territoire et endommageant à cette occasion la barrière érigée à la frontière serbo-hongroise. Les organisations non-gouvernementales dénoncent une mesure contraire à l'article 31 de la convention de Genève stipulant que l'entrée ou le séjour irréguliers d'un demandeur d'asile ne doivent pas être sanctionnés. En outre, les officiers de l'OIN enregistreront dorénavant les demandeurs d'asile en territoire serbe et ces derniers seront ensuite conduits en Hongrie afin d'être hébergés dans des centres. La loi prévoit également une extension des capacités d'accueil et autorise néanmoins les demandeurs d'asile à circuler librement sur le territoire hongrois tout au long de la procédure.

En conséquence de l'entrée en vigueur de cette loi et surtout de la criminalisation des entrées irrégulières, le nombre de migrants et de réfugiés franchissant la frontière serbo-hongroise s'est [intensifié](#) au début du mois de septembre. Les autorités hongroises ont ainsi recensé l'entrée de 5 809 personnes sur leur territoire pour la seule journée du 13 septembre et de 9 380 personnes le 14 septembre.

Le 15 septembre, la Hongrie assurait avoir déjà procédé à l'arrestation de 60 personnes ayant essayé de franchir la frontière. Les premières condamnations ne devraient être que conditionnelles et accompagnées d'une reconduite à la frontière. Ces personnes ne seraient donc condamnées à une peine de prison ferme que dans le cas où elles tenteraient à nouveau de franchir la frontière. Près de 130 juges appliqueront la nouvelle loi par le biais de jugements expéditifs dans la ville de Szeged, proche de la frontière serbo-hongroise.

À travers cette réforme, le gouvernement hongrois [souhaite](#) contraindre les migrants à emprunter un nouveau chemin et ainsi passer depuis la Serbie en Croatie puis en Slovénie pour entrer par le sud de l'Autriche. La Hongrie poursuit la construction d'une seconde barrière érigée à la frontière serbo-hongroise, renforçant la barrière de barbelés, et le gouvernement a [mobilisé](#) des prisonniers afin d'accélérer sa construction. Le 15 septembre, les autorités hongroises ont également [annoncé](#) leur intention d'ériger une nouvelle clôture anti-migrants entre la Hongrie et la Roumanie.

Parallèlement à cette nouvelle loi, le gouvernement hongrois a étendu les pouvoirs de la police et de l'armée. La police a notamment le droit de pénétrer dans les maisons de particuliers et ce pour rechercher des personnes entrées irrégulièrement en Hongrie. Afin de protéger la frontière, le gouvernement a [déployé](#) plus de 3 800 soldats autorisés à utiliser la force. De nombreux témoignages font état d'une multiplication des mauvais traitements de la part des forces de l'ordre hongroises dont le travail a cependant été publiquement soutenu par le Premier ministre hongrois, Viktor Orbán.

[Retour au sommaire](#)

En Bref

Grèce : l'afflux de réfugiés continue sur les îles grecques

Les îles grecques proches de la Turquie continuent à faire face à des arrivées massives de migrants fuyant les conflits en Syrie et en Afghanistan. L'île de Lesbos [accueille](#) ainsi 20 000 réfugiés, pour une population de 86 000 habitants, tandis que l'île de Kos en héberge quatre à cinq mille.

Face à l'inaction des autorités, qui ont laissé la situation se dégrader progressivement durant le premier weekend de septembre, les [actions de solidarité](#) se sont multipliées de la part des habitants, venant apporter des vêtements et de la nourriture. Désarmées, les autorités locales de Lesbos ont ouvert lundi 7 septembre un centre d'enregistrement sur un ancien terrain de football. Dans la soirée, des heurts ont éclaté entre la police et les migrants alors que ces derniers attendaient l'arrivée d'un ferry dépêché en urgence par les autorités grecques.

La situation s'est finalement apaisée le 8 septembre, lorsqu'une aide humanitaire est arrivée, installant des toilettes et organisant des distributions d'eau et de nourriture. Les autorités grecques ont également dépêché [4 ferrys](#), permettant à 6 000 réfugiés de rejoindre Athènes. Les acheminements de migrants vers le continent ont eu lieu tout au long de la semaine, permettant de réduire les tensions. Enfin, le commissaire européen aux migrations et affaires intérieures, Dimitris Avramopoulos, a annoncé le transfert immédiat de fonds européens pour aider la Grèce. Les îles grecques, situées à quelques encablures de la Turquie, constituent un point de passage important vers l'Europe. Pour rappel, l'OIM [estime](#) que plus de 200 000 personnes ont rejoint la Grèce par bateau depuis le début de l'année, et qu'à la fin août 2015 le nombre de morts en Méditerranée s'élevait à plus de 2 400.

[Retour au sommaire](#)

Danemark : diffusion de la campagne publicitaire anti-immigration

Le lundi 7 septembre, la première [publicité](#) anti-immigration du gouvernement danois est parue dans 4 quotidiens libanais, annonçant que « le Danemark a décidé de durcir les règles s'appliquant aux réfugiés ». Annoncée fin juillet par la ministre de l'Intérieur danois, Inger Stojberg, cette campagne publicitaire, rédigée en anglais et en arabe, détaille la procédure d'entrée et les conditions d'installation d'un immigré sur le territoire danois. Il y est annoncé une réduction de 50 % des allocations sociales destinées aux nouveaux arrivants. L'annonce précise encore que le rapprochement familial est désormais interdit pendant un an pour les détenteurs d'un permis de résidence temporaire, tandis que le permis de résidence permanente est soumis à l'obligation de savoir parler et comprendre le danois. Le gouvernement se refuse cependant à utiliser le terme de « campagne anti-immigration », préférant parler d'un texte d'information « objectif et sobre ».

De plus, le 9 septembre, les autorités danoises ont temporairement [suspendu](#) le trafic ferroviaire grandes lignes avec l'Allemagne. Cette mesure d'urgence fait suite à un afflux massif de réfugiés, en transit vers la Suède, et à leur refus de descendre du train à leur arrivée au Danemark. Elles ont cependant été partiellement [rétablies](#) dès le lendemain, le 10 septembre.

[Retour au sommaire](#)

Allemagne : Berlin publie des guides de la ville en arabe

Les quotidiens [Bild](#) et [Berliner Zeitung](#) ont incorporé dans leur édition, du 9 septembre, un guide sur la ville de Berlin de quatre pages en arabe, indiquant les centres d'accueil des réfugiés et les coordonnées utiles pour effectuer les premières démarches. Ce guide contient également un dictionnaire des expressions allemandes courantes et leur traduction en arabe, ainsi qu'un mot de bienvenue de la part du maire, Michael Müller.

Cette initiative fait écho à l'afflux de réfugiés auquel l'Allemagne doit faire face depuis le mois d'août. À [Munich](#), c'est une véritable « armée » de bénévoles organisée qui accueille, depuis début septembre, des centaines de personnes venant d'Autriche et Hongrie, apportant vêtements, nourriture et crayons de couleurs.

[Retour au sommaire](#)

Espagne : création d'un réseau de « villes refuges »

La mairie de [Barcelone](#) a annoncé que la ville avait « *l'intention de monter un réseau de villes de refuge pour faire face à cette crise de manière unifiée* ». La municipalité a ainsi rencontré les organisations non-gouvernementales locales pour organiser au mieux l'enregistrement des migrants et a créé un registre de personnes prêtes à mettre à disposition leur logement ou apporter de l'aide aux réfugiés. Ces deux mesures ont pour but de faciliter le placement des réfugiés dans les familles catalanes, qui ont répondu en nombre à l'appel des autorités.

L'initiative, lancée par la maire de Barcelone Ada Colau samedi 29 août, s'est rapidement répandue en Espagne : Pampelune, Saragosse, La Corogne et Malaga ont d'ores et déjà rejoint le mouvement, tandis que [Madrid](#) étudie les « *mesures pour faire face à ce drame* », selon Manuela Carmena, maire de la ville. Valence s'est également joint au mouvement, ayant annoncé la mise à disposition de ses centres d'hébergement et de 110 travailleurs sociaux. Les responsables municipaux de différentes villes envisagent également de se tourner vers les banques, pour que celles-ci mettent à disposition les centaines d'immeubles laissés vides par la crise économique.

[Retour au sommaire](#)